Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 septembre 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Effectif légal : 7
Procuration : 2

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué
Johanna Buchter, Conseillère Municipale

DEL10092026-12

PROPOSITION D'AFFECTATION D'UNE SOMME DE DIX EUROS NON RECLAMEE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'une enveloppe contenant une somme de dix euros en numéraire a été réceptionnée dans le cadre du service de domiciliation du CCAS le 17 mars 2026,

Considérant que ni l'enveloppe, ni le courrier qui l'accompagnait ne comportaient d'informations permettant d'identifier le destinataire ou l'expéditeur,

Considérant qu'aucune personne ne s'est manifestée pour réclamer la somme, malgré une période de conservation de plus de 5 mois dans le coffre-fort du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'autoriser l'affectation de la somme de dix euros au Budget Principal du CCAS.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer